



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 30 janvier 2018

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
02/01/2018

Délibération n° C 2018-3

**Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques :
validation de l'avant-projet définitif et de la convention de financement à intervenir
avec ECLA**

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Héliène PELISSARD, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Excusés : Madame Danielle BRULEBOIS, Monsieur Jean-Pierre BROCARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction/réhabilitation des CIS ;

cession de l'emprise foncière du site d'accueil du projet, ECLA réalisera les compléments de viabilisation qui s'avèreraient nécessaires.

- de définir la participation d'ECLA aux dépenses supportées par le SDIS (394 095,05 € TTC) dans le cadre de l'exécution du précédent projet à VILLENEUVE/PYMONT. Il est ainsi convenu du versement au SDIS par ECLA de la somme de 197 000 €.

Ces éléments sont repris dans le projet de convention de financement joint.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

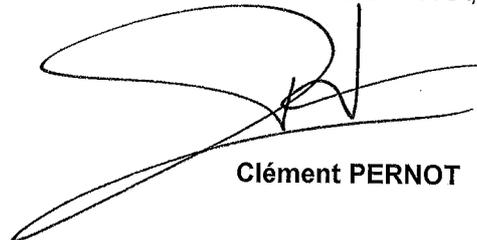
- d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques sur la base des éléments suivants :
 - montant de travaux HT de 5 301 000 € pour le projet global (projet incluant la toiture bacs acier en remplacement de la toiture-terrasse pour le CIS) soit 4 018 667 € pour le CIS et 1 282 333 € pour les services logistiques,
 - inscription aux dossiers de consultation des entreprises de deux options se rapportant au CIS : salle de sports pour un coût estimé de 240 000 € HT, création de la voirie de retour d'intervention pour un coût estimé de 24 000 € HT.
- d'approuver la convention de financement avec l'ECLA et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° C 2018-3 DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques sur la base des éléments suivants :
 - montant de travaux HT de 5 301 000 € pour le projet global (projet incluant la toiture bacs acier en remplacement de la toiture-terrasse pour le CIS) soit 4 018 667 € pour le CIS et 1 282 333 € pour les services logistiques,
 - inscription aux dossiers de consultation des entreprises de deux options se rapportant au CIS : salle de sports pour un coût estimé de 240 000 € HT, création de la voirie de retour d'intervention pour un coût estimé de 24 000 € HT.
- approuve la convention de financement avec l'ECLA qui réalisera les compléments de viabilisation de la parcelle qui s'avèreraient nécessaires notamment en matière de défense incendie, et autorise son Président à la signer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 14 FEV. 2018
Affiché le 14 FEV. 2018
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2018